

MAIRIE DE CABARIOT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2016

TARIFS 2017

* Prix du repas au restaurant scolaire :

2.00 € pour les élèves

4.00 € pour les enseignants et autres adultes.

* **40.00 €** pour l'emplacement situé devant la salle des fêtes,

* **40.00 €** par jour pour l'emplacement destiné aux forains
avec une caution de 100 €.

L'électricité leur sera facturée **0.15 €** du kwh.

* Salle de Yoga : **60.00 € / mois**

* Concessions Cimetière de Saint-Clément : **355.00 €**

* Concessions Cimetière de Candé : **192.00 €**

Le prix des caveaux : **1490.00 €**

Toutes les concessions sont cinquantenaires.

* Columbarium :

- la case : durée 5 ans **112.00 €**

- la case : durée 15 ans **337.00 €**

- la case : durée 30 ans **675.00 €**

* Location de la salle des fêtes aux personnes domiciliées dans la commune :

1 Journée ou 1 nuit (8h-20h ou 18h-8h) : **99.00 €**

1 Journée et 1 nuit (8h-8h) ou (18h-18h) : **145.00 €**

Forfait Week-End : **282.00 €**

Associations hors commune **194.00 €**

Tarif spécial « réunion » pour les entreprises et autres organismes : **145.00 €**

Tarif Electricité : **0.15 €** le kwh

Tarif Gaz : **0.06 €** le kwh

50 € à la réservation.

Caution **500 €**

* Salle Candé :

A.G des associations hors commune : **50 €**

* Refuge halte randonneurs :

Gratuit pour les associations de randonneurs.

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS 2017

<i>NOM Prénom</i>	Taux en % par rapport à l'indice 1015
CHAMPAGNE Claude Maire	40 %
BRANGER Christian 1^{er} Adjoint	9.92 %
BOISSON Josette 2^{ème} Adjoint	9.92 %
GUEDEAU Michèle 3^{ème} Adjoint	9.92 %
NADEAU J.Pierre 4^{ème} Adjoint	9.92 %

.../...

TRAVAUX PLACE DU CHALET/RUE DU MUGUET/PARKING SALLE DES FETES

Monsieur le Maire a pris contact avec le Syndicat Mixte Départemental de la voirie de la Charente-Maritime dans le cadre de l'aménagement de la Place du Chalet, de la Rue du Muguet et du parking de la salle des fêtes. Deux conventions pour missions ont été proposées aux membres présents.

Après avoir analysé les deux conventions le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de donner un avis favorable :

- à la convention pour mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains dont le coût s'élève à 2614 € net,
- à la convention pour mission de maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux aux conditions mentionnées à l'article 6.

La mission concernant le levé topographique sera également confiée au Syndicat Mixte Départemental de la voirie de la Charente-Maritime dont le coût est de 695.00 € net.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents concernant ce dossier.

DETR 2017 : L'aménagement de la Rue de l'Etang et de la Rue du Stade avait fait l'objet, début 2016, de deux demandes de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

* La première demande de subvention concernait la partie accessibilité de ces rues pour

- un montant de travaux	84 689.77 € HT
- la maîtrise d'œuvre	2 225.29 € HT
- Autre frais	3 248.00 € HT
Soit un total HT de	90 163.66 € HT

* La seconde demande de subvention portait sur les travaux d'aménagement de ces rues (hors accessibilité) pour

- un montant de travaux	148 409.81 € HT
- la maîtrise d'œuvre	3 246.44 € HT
Soit un total HT de	151 656.25 € HT

Le 10 Aout 2016, la Préfecture a annoncé qu'une suite favorable n'avait pu être donnée aux deux demandes citées ci-dessus, au regard de l'enveloppe budgétaire insuffisante en fonction du nombre de dossiers déposés. Cependant conformément à l'article R2334-25 du CGCT, les dossiers de demande de subvention de DETR restaient valables sur deux exercices budgétaires. De ce fait, le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé de maintenir les deux demandes de subvention D.E.T.R présentées en 2016 pour 2017.

REMBOURSEMENT CAUTION SNACK-BAR L'ESCAPADE :

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que M. VIEIRA Francisco a exploité le snack-bar «l'Escapade» à l'aire de loisirs du 09 août au 15 octobre 2016.

Un état des lieux a été fait en présence de toutes les parties. Ce dernier n'appelle aucune remarque particulière. En conséquence, la caution de 300 € versée par M. VIEIRA Francisco le 24 août 2016 (Titre 152 bord 30) lui sera reversée.

REPLACEMENT CHAUFFE-EAU VESTIAIRES FOOTBALL

Deux entreprises ont été contactées selon la procédure adaptée et conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour effectuer le remplacement du chauffe-eau des vestiaires au stade de football. Le chauffe-eau actuel est électrique mais il y a possibilité de le remplacer par un chauffe-eau gaz.

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres :

Les critères de sélection étaient :

- la valeur technique des offres
- le prix des prestations.

Après avoir analysé les offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise C.S.A de Lussant (version électrique) à 3 383.22 € HT.

M. le Maire est autorisé à signer le devis pour acceptation.

.../...

CONVENTION ENTRETIEN DES ABORDS DES CONTENEURS A VERRE :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la collecte du verre en apport volontaire, il a été décidé par les membres de la commission environnement-déchets de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, de la mise en place d'une convention relative à l'entretien des abords des conteneurs.

Celle-ci d'une durée initiale d'un an, précise le rôle de chacun et le montant de l'aide forfaitaire que l'agglomération versera aux communes. Le montant est de 50 € par site d'implantation et par an.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé les termes de ladite convention et autorisé M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE : Monsieur le Maire a donné lecture d'un courrier de M. le Préfet de la Charente-Maritime concernant la sécurité routière, déclarée grande cause départementale pour l'année 2017. Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont des partenaires incontournables de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

Un élu référent doit être nommé au sein de la collectivité. Il sera avec l'appui de la mission coordination sécurité routière, le porteur d'actions de sensibilisation de la population.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné M. PARIOLLEAU Jean-Claude domicilié 15 La Badoire – 17430 CABARIOT.

DEPART A LA RETRAITE DE Mme BOBINEAU Sylviane :

Mme BOBINEAU Sylviane, Gérante de l'Agence Postale Communale part à la retraite le 31 décembre 2016. A cet effet, une petite cérémonie sera organisée le 21 décembre prochain en remerciement de ses bons et loyaux services. Mme BOBINEAU Sylviane a effectué de nombreux remplacements de 1995 à 1997 puis elle a assuré la gérance de l'agence postale de 1997 à 2016 ainsi que le recensement de la population en 2009.

Vu par Nous, Maire de la commune de CABARIOT pour être affiché le 16 décembre 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.

**A Cabariot, le 16 décembre 2016
Le Maire,**